



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etudiants

Question écrite n° 4768

Texte de la question

M Jean-Pierre Baeumler attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, sur les besoins importants en logement pour étudiants auxquels il va falloir répondre dans les années à venir. Il lui demande quelles initiatives il compte prendre pour accompagner l'augmentation constante du nombre d'étudiants dans les villes universitaires et augmenter sensiblement le parc de logements qui peuvent leur être attribués ?

Texte de la réponse

Reponse. - Il est exact que les besoins en logements destinés aux étudiants sont en augmentation sensible. Le ministre chargé du logement s'en est inquiété dès 1985, lorsque conjointement avec le secrétaire d'Etat chargé des universités, il a attiré l'attention des services extérieurs sur ce sujet par une circulaire destinée à développer l'accueil des étudiants dans le parc social. Dans le prolongement de la circulaire du 22 novembre 1985, les services du ministère ayant en charge le logement ont précisé, suite aux difficultés rencontrées pour réaliser ces projets d'opérations, les conditions de mise en œuvre de cette politique. Un certain nombre d'indications destinées à faciliter le montage et l'instruction des dossiers figure dans la circulaire du 30 juin 1988 de la direction de la construction. Les précisions complémentaires concernent le type de logements destinés aux étudiants, les modalités d'apport du terrain, les conditions de l'octroi de l'aide personnalisée au logement, les critères à retenir pour le financement des opérations, des indications sur les différentes procédures administratives. La mise au point d'un programme particulier dans les logements pour les étudiants est actuellement à l'étude entre les services du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer et ceux du ministère de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Baeumler Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4768

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3074